

## Plan de soutien aux commerçants : des mesures d'urgence pour nos commerces de proximité

Depuis le 30 octobre dernier, le confinement a été décrété par le Président de la République. Face à la grande détresse qui habite nos commerçants la Mairie et la Métropole d'Orléans, en partenariat avec les 3 chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et d'artisanat et la Chambre d'agriculture du Loiret) mettent en place un plan de soutien aux commerçants décliné par des mesures fortes.

### Un catalogue dès la fin de cette semaine

Afin de donner aux commerçants les mêmes armes que les grands acteurs du commerce en ligne et leur permettre de surmonter au mieux cette nouvelle épreuve, une plate-forme sera ouverte, d'ici la fin de la semaine, [sur le site internet d'Orléans Métropole](#) sous la forme d'un catalogue recensant l'ensemble des commerçants orléanais qui proposent un service de livraison en ligne, tous secteurs confondus. Cette plate-forme fera le lien avec le site marchand de chaque commerce partenaire.

### Un site d'achats en ligne, dès la fin semaine prochaine, pour sauver nos commerces

En lien avec les commerçants orléanais, la Ville va lancer une place de marché virtuelle : une plateforme numérique d'achats en ligne. Le but : faire ses achats depuis chez soi et se faire livrer.

Le concept est simple : les commerçants locaux de tous types (alimentaire, habillement, décoration, jouets, beauté et santé...) mettent en ligne leurs produits et comme sur Amazon, les internautes peuvent parcourir un catalogue unifié de produits. Après l'achat, il est possible de se faire livrer à domicile partout en France. Pour la clientèle locale, il est possible de retirer ses achats dans le commerce grâce au concept de "cliquez-collectez".

- La Ville va verser aux commerçants qui ont perdu 50% de leur chiffre d'affaires lors du premier et/ou deuxième confinement deux fois 1 000 euros, versés en une seule fois. Un partenariat d'exception mis en place avec la Métropole le permet désormais.
- Orléans Métropole a annoncé que son fonds de soutien COVID-19 en faveur des commerces et des très petites entreprises allait passer de 600 000 € à 1 million d'€.
- La Ville d'Orléans va exonérer, jusqu'à la fin de l'année, les loyers et les charges des commerçants locataires des locaux commerciaux de la ville.
- La Ville d'Orléans va inviter la Semdo, la Sempat, et les bailleurs privés à proposer aux commerçants des exonérations de loyers, tout ou partie, et à utiliser à cette fin les dispositifs fiscaux mis en place par l'État. Il est dans l'intérêt de tous de sauvegarder la commercialité de chaque enseigne orléanaise.

---

**CONTACT PRESSE**

Paul Davy - paul.davy@orleans-metropole.fr

**06.80.80.04.83** @presseorleans

**Des mesures fortes pour accompagner le déconfinement et jusqu'à la fin des soldes d'hiver** (*prévue à ce jour le 2 février 2021*)

- Le stationnement en surface sera gratuit dans toute la ville pendant deux heures par jour (réglementé en zone bleue afin de favoriser les rotations ) à l'issue du confinement et jusqu'à la fin des soldes d'hiver.
- La Ville d'Orléans va proposer lors de la prochaine conférence des Maires, après en avoir échangé avec Christophe Chaillou, Président d'Orléans Métropole, que le stationnement en ouvrage soit gratuit, lui aussi, pendant deux heures par jour, à l'issue du confinement et jusqu'à la fin des soldes d'hiver.
- Une autre demande va être formulée lors de cette même conférence des Maires : que les transports publics soient gratuits, tram et bus, durant tous les samedis compris entre la fin du confinement et la fin des soldes d'hiver.
- La Ville et la Métropole d'Orléans offriront à l'ensemble des agents de la Ville et de la Métropole des bons d'achat à utiliser dans les commerces orléanais. Cette proposition sera préalablement présentée lors de la prochaine conférence des Maires de la Métropole.
- Il est à rappeler que les commerçants artisans et restaurateurs **peuvent joindre à tout moment les cellules d'écoute** mises en place par la Chambre de métiers et d'artisanat du Loiret (02.38.62.99.97) ; la Chambre de commerce et d'industrie (02.38.77.77.10) et la Chambre d'agriculture (02.38.71.90.10). N'hésitez pas à l'appeler pour un conseil et du soutien.

**Enfin et par ailleurs, la Ville et la Métropole d'Orléans restent joignables 7J/7 et 24H/24 au 02 38 79 29 99 pour répondre à toutes les questions que leurs habitants pourraient se poser.**